



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1163) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE  
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION «LES  
MERISIERS», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-194  
EN DATE DU 01 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Les Merisiers » représentée par sa présidente, Madame Marie Lise ROUX, dont le siège est situé au 12 rue Père Louis de Jabrun 33000 Bordeaux, d'organiser des répétitions au Pôle documentaire (sans percussions), le 9 mars 2026 de 8h30 à 16h00 et dans la salle Berlioz, les 10 et 12 mars 2026 de 8h30 à 16h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Les Merisiers » représentée par sa présidente, Madame Marie Lise ROUX, dont le siège est situé au 12 rue Père Louis de Jabrun 33000 Bordeaux, une convention de location de salles, pour un montant de 217,97 € T.T.C. (deux cent dix-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes), afin d'organiser des répétitions au Pôle documentaire (sans percussions), le 9 mars 2026 de 8h30 à 16h00 et dans la salle Berlioz, les 10 et 12 mars 2026 de 8h30 à 16h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du  
patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécourse citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260601-lmc1H14300H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/06/2026  
Date de Publication : 01/06/2026